



## DECISION DU MAIRE

DEC-2024-03-021

**OBJET : Demande de subvention Région Ile de France Nature pour réfection des cours d'écoles Jules Verne et Le Cèdre**

Le Maire de la Commune de NOISY-LE-ROI,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°2020-08-06-16 du 08 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil Municipal au Maire en matière de demande à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de toute subvention, tant en fonctionnement qu'en investissement et quels que soient la nature de l'opération envisagée et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

CONSIDERANT la nécessité de formaliser une demande de subvention dans le cadre du projet de réfection des cours des écoles Jules Verne et Le Cèdre

CONSIDERANT que l'appel à projets de la Région Ile de France Nature relatif à la renaturation des villes est d'accroître les espaces sur lesquels seront créés des espaces végétalisés avec des espèces locale et variées.

Considérant qu'un dossier doit être déposé dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Retour de la Nature en ville »

### DECIDE

1) DE SOLLICITER de la Région Ile de France Nature une subvention pour l'opération décrite ci-dessous :

### Réfection des cours des écoles Jules Verne et Le Cèdre

ARRETE les modalités de financement des travaux comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant estimé des travaux à réaliser en HT	Détail des subventions sollicitées pour le financement du projet	Montant du financement	Echéancier des travaux
	<b>Phase d'étude pour l'école Jules Verne et Le Cèdre :</b>	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Accusé de réception en préfecture 078-217804558-20240328-DEC2024-03-021-CC Date de réception préfecture : 03/04/2024</div>	

56 000 €	<b>1) Etude géologique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan topographique</li> <li>• Détection / géoréférencement des réseaux enterrés</li> <li>• Diagnostic amiante HAP</li> <li>• Pollution des sols</li> <li>• Etude de perméabilité des sols</li> <li>• Analyse agronomique des sols</li> </ul>		<b>Décembre 2024</b>
68 000 €	<b>2) AMO (honoraire) :</b>  <b>Ile de France Nature: Appel à manifestation d'intérêt « Retour de la nature en ville » :</b>  70% du montant des études de conception des projets, plafonné à 100 000 € pour un projet	<b>95 500 €</b>	
290 000 €	<b>3) Phase de travaux :</b>  Ecole Jules Verne		<b>Septembre 2025</b>
290 000 €	Ecole Le Cèdre  <b>Autofinancement ville de Noisy le Roi :</b>		<b>Septembre 2026</b>
<b>Totaux : 704 000€</b>		<b>608 500 €</b>	
		<b>Totaux : 704 000€</b>	

- 2) DE S'ENGAGER à financer la part des études restant à la charge de la commune
- 3) DE S'ENGAGER à prendre en charge le fonctionnement et l'entretien de l'ouvrage
- 4) DE S'ENGAGER à tenir la Région informée de l'avancement des réalisations
- 5) DE S'ENGAGER à supporter au moins 30% de financement sur fonds propres sur le montant H.T des études
- 6) DIT que les crédits des études sont inscrits au budget pour l'année 2024.

Fait à Noisy-le-Roi, le 28 mars 2024

Le Maire,  
Marc TOURELLE